



## Lettre aux Retraités

### Evolution des prix depuis janvier 2013

Année 2013 :	+ 0,9 %
Janvier 2014 :	- 0,6 %
Février 2014 :	+ 0,6 %
Mars 2014 :	+ 0,4 %
Avril 2014 :	0,0 %
mai 2014 :	0,0 %
Juin 2014 :	0,0 %
Juillet 2014 :	- 0,3 %
Aout 2014 :	+ 0,4 %
Septembre 2014 :	- 0,4 %
Octobre 2014 :	0,0 %
Novembre 2014 :	- 0,2 %
Décembre 2014 :	0,1 %
Janvier 2015 :	- 1 %
Février 2015 :	0,7 %
Mars 2015 :	0,7 %
Avril 2015 :	0,1 %
mai 2015 :	0,2 %

Prix 2014 : + 0,1 %  
(chiffre INSEE)

### Cumul années

2013 2014 : +0,9 %

Dernière Evolution des pensions :

- 1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

### Mensualisation des pensions : le décret est paru Force Ouvrière toujours opposée

Ce que nous pressentions depuis plusieurs semaines est arrivé le 15 mai dernier avec la publication, au journal officiel, du décret de mensualisation des pensions de l'ensemble des cheminots retraités et ayants droit.

Que dit le décret ?

- ⇒ Cette mesure prend effet au premier janvier 2016.
- ⇒ Les pensions sont pour l'heure toujours payées en avance. : le premier jour ouvrable de chaque mois les retraités recevront 1/12 de leur pension annuelle.
- ⇒ Au moment du départ à la retraite les cheminots ne percevront qu'un mois au lieu du trimestre d'avance.
- ⇒ Au moment du décès, seul le mois est acquis et non plus le trimestre.

Par communiqué de presse la section nationale des retraités avec sa fédération a réaffirmé son opposition à la mensualisation des pensions : « Au-delà des facilités de gestion du budget familial que certains pourraient y voir, cette décision s'inscrit dans une volonté d'harmoniser les régimes de retraite afin d'arriver, à terme, à un régime universel à minima.



La section Nationale des retraités combat cette nouvelle attaque contre notre régime spécial. »

Cette nouvelle attaque contre un acquis social pose une nouvelle fois la question de la réaction des salariés. Jusqu'où allons nous encaisser les coups ? La mobilisation interprofessionnelle, actifs et retraités, s'impose face aux politique d'austérité, de recul des droits sociaux. Force Ouvrière est prête à prendre toute sa part !



## Disparition de Louis Buonaccorsi

Nous avons appris avec tristesse le décès de Louis Buonaccorsi, ancien Secrétaire Général de la Fédération FO ainsi que de la section nationale des retraités

Tout au long de sa vie Louis a œuvré pour la représentation et la défense des travailleurs, aussi bien en France qu'à l'international.

Ceux qui ont eu la chance de connaître Louis savent que sa disparition est une lourde perte pour notre organisation mais aussi plus largement pour le mouvement ouvrier dans son ensemble.

Louis est né le 18 mai 1922 à Saint-Léger (Pas-de-Calais) ; réfractaire au STO et résistant ; chef de groupe ; secrétaire général de l'Union nationale des cadres et agents de maîtrise (UNCM) de 1960 à 1969 ; secrétaire général de la Fédération FO des cheminots (1969-1977) ; membre de la commission exécutive confédérale CGT-FO (1969-1977) ; vice-président du Comité syndical des transports dans la Communauté européenne (CSTCE) de 1971 à 1978 ; vice-président du comité de la section des cheminots de la Fédération internationale des transports (ITF) de 1974 à 1980 ; membre du comité exécutif puis membre du comité directeur de l'ITF (1969-1980) ; administrateur de la SNCF (1969-1974) ; membre du Conseil économique et social (1974-1979).

## Echo des régions

### Région d'Amiens

L'assemblée générale du syndicat des cheminots retraités du secteur d'Amiens s'est tenue le 17 mai 2015 en gare d'Amiens. En présence de Christian NEBULE membre du secrétariat des retraités. La section compte 17 adhérents, 10 étaient présents.

De nombreux sujets d'actualité ont été abordés : Paiement des pensions, facilités de circulation, pouvoir d'achat, congrès confédéral de Tours, etc...

La composition du bureau syndical a été reconduite à l'identique.

Pour terminer cette sympathique matinée, un repas en commun a été pris à la cantine.



### Compte rendu AG retraités de Dijon

Les retraités de la Région de Dijon se sont réunis pour leur assemblée générale le 15 avril dernier en la présence de Claude Denis, secrétaire général et d'Arnaud Garnier, secrétaire régional actif.



Le secrétaire régional des retraités remercie les présents et excuse les absents, la plupart pour des raisons d'âge ou de santé. Pas de décès à déplorer cette année. Il regrette que nos retraités soient doublement considérés comme des nantis par les pouvoirs publics et par les médias, d'une part comme cheminots, d'autre part comme retraités. Depuis que la caisse de retraite est devenue autonome ils subissent toutes les mesures prises dans le cadre du régime général auxquelles s'ajoutent celles plus spécifiques à notre régime (augmentation des Resa, fractionnement des pensions etc).

Il rappelle d'autre part la mise en place discrète des honoraires de dispensation depuis le 1<sup>er</sup> janvier afin de rémunérer les pharmaciens pour les ordonnances dites "complexes". Cet honoraire est actuellement pris en charge par l'assurance maladie mais jusqu'à quand.

Claude Denis rappelle l'historique du fractionnement des pensions pour lesquelles est sorti le projet de décret de mensualisation avec échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les participants soulèvent le problème du tiers payant et se demandent comment les médecins vont faire avec les mutuelles. Pour certains la CPRP pourrait intervenir comme une mutuelle.

Pour terminer Arnaud Garnier donne des informations générales notamment concernant la réforme du ferroviaire où il ne reste que FO pour la combattre et les élections professionnelles qui auront lieu en novembre et où nous espérons franchir la barre des 10 %.

La réunion se termine par le verre de l'amitié et un repas en commun dans un restaurant.

## Echo des régions suite



### Les cheminots retraités FO du grand Ouest réunis à Nantes

Comme chaque année, mardi 9 juin, les militants retraités cheminots FO de Rennes, Nantes, Tours, Angers et Bordeaux s'étaient donnés rendez vous, à Nantes cette année.

**François Grasa** : détaille la sa mise en œuvre en cours d'éclatement des services de la SNCF en 3 EPIC : « de tête », « Mobilité » et « Réseau ».

Consécutivement aux modifications de structures des élections professionnelles vont se dérouler le 19 novembre 2015. Quatre élections auront lieu simultanément par votes électroniques : CE ; DP, Conseil d'Administration et Conseil de surveillance !

François a conclu ses informations par l'opposition fédérale au champ d'application de la future Convention Collective Nationale, laquelle ne concernera que très peu d'entreprises ferroviaires privées ! Or la CGT, sollicitée par FO pour user du droit d'opposition n'a pas souhaité y recourir ....

**Claude Denis et Alain Schlick** sont revenus en détail sur le décret du 15 mai de mensualisation des pensions de cheminots au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sur les conditions de la mobilisation à laquelle la Fédération a largement contribué.

**Claire Compain** a situé le cadre général des pactes gouvernementaux de « responsabilité et de « solidarité ».

Elle a rappelé aux camarades présents les mesures déjà prises par les gouvernements à l'encontre du pouvoir d'achat des retraités :

- gel des pensions qui pourrait bien d'ailleurs se poursuivre, le ministre Sapin le justifiant par une inflation zéro ... alors que, par exemple, le prix des fruits et légumes a pris 9 % en un an !
- mesures fiscales, à cause desquelles, par exemple, 500 000 retraités vont passer d'une retenue CSG réduite à 3,8 % au taux de 6,8 % ...

A l'issue de cette réunion, nous avons été accueillis dans la petite salle du CER de Nan tes pour un déjeuner copieux et savoureux, préparés par nos camarades **Philippe** et **Jean Claude**, cuisiniers au CER, que nous remercions chaleureusement.

### Retraités d'Ile de France

Les retraités de l'ensemble des régions d'Ile de France se sont réunis au siège de la fédération le 12 juin dernier.

Cette réunion a été animée par Claude DENIS en présence de Sylvain PAPILLAUD Trésorier fédéral.



Les débats ont été fructueux sur les sujets suivants :

\* La mensualisation des pensions : conformément à la position de notre organisation qui s'est clairement prononcé contre, il ressort des débats le fort attachement des participants à notre régime spécial qui participe à l'identité cheminote.

\* La réforme de la SNCF que notre fédération combat entraîne des élections professionnelles le 19 novembre 2015. Quatre scrutins sont organisés ce jour ; CE, DP, Conseil d'administration de chaque entité et conseil de surveillance. Bien sur les retraités sont à la disposition de l'organisation pour contribuer à la progression de Force Ouvrière.

- \* Pour finir un tour d'horizon est fait sur les sujets traités par l'UCR Force Ouvrière. En particulier sur les discussions AGIRC/ARCO. Dans ce cadre la confédération a rappelé son attachement à la gestion paritaire.

## Négociation sur les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC



La quatrième séance de négociation sur les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC s'est tenue, mercredi 27 mai dernier, au siège du Medef.

La délégation FO n'a pu que relever le durcissement affiché par rapport à la séance précédente du 10 avril, observation partagée au demeurant par l'ensemble des autres organisations syndicales. Le projet d'accord ne tient nullement compte des observations et propositions avancées par la délégation FO (ni de celles des autres organisations), lors des rencontres bilatérales qui ont précédé cette réunion.

Les mesures préconisées par le Medef conduisent ipso facto à reculer l'âge de départ à la retraite pour les salariés du privé et à obtenir, sur le terrain, ce qu'il n'a pu obtenir du législateur en 2010 pour le droit à la retraite à taux plein dans les régimes de base. Il ne fait pas de doute que le Medef veut ainsi forcer la main du gouvernement et du législateur et marquer ainsi son «emprise» sur le régime général.

Le financement des mesures envisagées pour un retour à un équilibre technique des régimes à l'horizon 2020, épargne complètement les entreprises. Le Medef est resté en effet arc-bouté sur son refus d'envisager une hausse du taux de cotisation. Les efforts exigés reposent exclusivement sur de nouvelles contraintes financières drastiques imposées aux retraités, aux salariés et aux chômeurs telles que :

- des mesures dites paramétriques pour la période 2016, 2017, 2018 qui consistent à sabrer le pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Elles poursuivent le gel de la valeur du point de retraite et majorent de 3,5 % la valeur du salaire de référence c'est-à-dire le coût d'acquisition du point de retraite par les salariés. Elles prévoient également d'imposer de nouvelles contraintes budgétaires aux caisses de retraite complémentaire par un gel de l'évolution du montant des dotations de gestion et d'action sociale.
- des mesures de rééquilibrages pérennes qui ne sont ni plus ni moins que des remises en cause des droits des retraités et futures retraités.
- La mesure phare du Medef institue un abattement dégressif et temporaire sur les pensions complémentaires perçues avant 67 ans. Une décote brutale et dissuasive de 40 % serait appliquée pour un départ à la retraite à 62 ans, puis de 30 % à 63 ans, 18 % à 64 ans pour tomber à 2 % à 65 ans, à 1 % à 66 ans et enfin s'annuler à l'âge de 67 ans. La décote est ainsi calculée pour que les salariés travaillent 3 ans de plus que l'âge légal requis et qu'en tout état de cause, ils ne puissent envisager de liquider leur retraite avant 65 ans.

- Le Medef est aussi déterminé à remettre en cause les pensions de réversion en abaissant le taux de 60 à 55 %, en relevant l'âge minimum pour le fixer à 60 ans et en instituant des conditions de ressources assorties de taux réduits pour les ayants-droit invalides ou avec deux enfants à charge qui peuvent demander la liquidation de réversion à partir de 55 ans.
- Les droits des chômeurs sont aussi passés au rabot avec la mesure qui consiste à ce que les points inscrits au compte correspondent strictement aux cotisations versées par l'Unedic ou l'Etat. Cela consiste à tirer un trait sur une des caractéristiques essentielles des régimes paritaires ARRCO et AGIRC, à savoir, la solidarité mise en œuvre par les salariés en activité en faveur de ceux privés d'emploi.

La délégation FO a réitéré ses positions et reste attachée à la recherche d'un compromis, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, compte tenu des positions patronales. Elle entend pouvoir obtenir l'assurance d'une augmentation de cotisation étalée dans le temps, ce que l'état actuel de l'ensemble des réserves des régimes permet. Elle est déterminée également à défendre le caractère contributif des droits à retraite complémentaire et à refuser l'introduction de conditions de ressources.

Le seul point d'accord qui a pu être trouvé à l'issue de cette rencontre est de mettre à profit les bilatérales qui se tiendront d'ici la prochaine réunion pour réécrire un nouveau texte.

